

31 MAR. 2005

RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
MONTREAL

**ACEF de Québec**  
570, rue du Roi  
Québec G1K 2X2  
Tél : (418) 522-1568  
Fax : 522-7023  
acefque@mediom.qc.ca

Québec le 29/03/2005

Secrétaire de la Régie de l'Énergie  
Tour de la Bourse, Case Postale 001  
800, Place Victoria, 2e étage, Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : demande de participation de l'ACEF de Québec à l'audience R-3563-2005 :

L'ACEF de Québec vous annonce son intention de participer à l'audience R-3563-2005  
"Avis sur la distribution d'électricité aux grands consommateurs industriels".

1) Intérêt et représentativité dans la présente cause :

L'ACEF de Québec défend les droits et intérêts des consommateurs, spécialement ceux à faible et modeste revenu, au niveau régional, provincial et canadien, depuis plus de 30 ans, de même qu'elle intervient devant la Régie de l'énergie depuis 1998, elle s'est impliquée directement ou en tant que membre actif de la FNACQ, sur les plans de développement d'H.Q. (depuis 1990) et le débat sur l'énergie de 1995 (où la question des industries énergivores a déjà fait l'objet de débats) et les demandes de hausses tarifaires d'H.Q. (depuis les années 70).

b) Préoccupations de l'ACEF de Québec :

L'ACEF de Québec est fortement préoccupée par les impacts sur les tarifs domestiques (en présence d'une tarification au coût moyen) d'une croissance de la demande

industrielle plus importante que la moyenne, ainsi que de l'impact sur le développement durable et l'équilibre énergétique futur résultant de l'écoulement de blocs d'énergie important aux industries grandes consommatrices.

c) L'ACEF de Québec poursuit donc les objectifs suivants :

- Protéger les clientèles résidentielles de hausses tarifaires entraînées par l'accroissement des coûts moyens résultant de la croissance industrielle
- Proposer des moyens pour éviter tout déséquilibre entre l'offre et la demande domestiques d'électricité résultant de la vente de blocs d'énergie importants
- Soumettre des solutions réglementaires et tarifaires, traitant de la puissance appelée mais aussi des quantités d'énergie pouvant être accordées automatiquement ou sur règlement spécial du gouvernement, afin de rencontrer les deux premiers objectifs

2) Sujets traités par l'ACEF de Québec et déroulement de l'audience :

L'ACEF de Québec entend donc traiter des aspects légaux et réglementaires de la question ainsi que des aspects et impacts sociaux, économiques et politiques des choix industriels du Québec, incluant les impacts sur l'équilibre énergétique et les tarifs des diverses catégories de consommateurs d'électricité.

Nous croyons qu'il eut été intéressant que la Régie offre la possibilité d'adresser des demandes de renseignements au gouvernement et à H.Q. afin d'enrichir le débat.

3) L'ACEF de Québec sera représentée dans la présente, par :

Vital Barbeau (responsable de dossier et chercheur) et Richard Dagenais (chercheur).

Richard Dagenais, chercheur pour l'ACEF de Québec.